



# Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 novembre 2025 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 3 novembre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Benoît MARCHAND

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND, Jean-Christophe DUMONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### 1. BOIS :

- **Travaux forestiers 2025-2026**

*Délibération n° 35/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

La parcelle 16 (route d'Abbevillers) sera exploitée durant la saison 2025-2026. Le devis d'assistance technique de l'ONF (800€ HT) est accepté à l'unanimité.

- **Etat d'assiette des coupes 2026**

*Délibération n° 36/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Les parcelles 5ja et 5a seront martelées pour l'année 2026.

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

- **Tarifs bûcheronnage 2025-2026**

*Délibération n° 37/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ***MARDEGAN***, exploitant forestier pour la saison 2025-2026. Les tarifs restent inchangés sauf le façonnage de stères et le débardage de fagots qui augmentent de 1€.

**Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.**

- **Tarifs affouage et bois de chauffage 2026**

*Délibération n° 38/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Les tarifs de bois et d'affouage pour l'année 2026 seront les suivants :

- ✓ **Affouage : 10€/stère**
- ✓ **Bois de chauffage non livré : 47€/stère**
- ✓ **Bois de chauffage livré : 63€/stère**

**Adopté à l'unanimité avec 8 voix POUR.**

**2. Convention de participation relative à la santé**

Reportée courant 2026.

**3. Demande d'autorisation de passage pour un déplacement d'un ouvrage électrique**

*Délibération n° 39/2025 : rapporteur Monsieur Emmanuel CHAMAGNE*

Une nouvelle proposition d'emplacement d'un poteau électrique fin de ligne est en cours. Une négociation avec les propriétaires concernées sera envisagée.

**Adopté à l'unanimité.**

**4. Recensement communal :**

*Délibération n° 40/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le prochain recensement de la population aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2026. L'agent recenseur désigné est Madame Isabelle VERDOT qui a accepté cette mission. Elle percevra une rémunération forfaitaire sur l'ensemble de sa mission.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. Opération nettoyage du village :**

**Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN**

Dans le cadre d'un projet national « *J'aime la nature propre* », la fédération départementale des chasseurs du Territoire de Belfort nous propose sa collaboration pour le nettoyage de notre commune. **La date retenue est le samedi 7 mars 2026.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. Demande de subvention DETR 2026 :**

**Délibération n° 41/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN**

Selon le contrôle annuel 2025 des points d'eau effectué par les techniciens de la CCST, 2 poteaux d'incendie sont hors service. Une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée en Préfecture pour 2026 en vue de leur remplacement.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. Demande de participation financière :**

**Délibération n° 42/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN**

Dans le cadre du renouvellement du cycle « tennis de table » à destination des élèves de l'école, le club sport et loisirs nous sollicite pour un soutien financier, essentiellement pour la rémunération de l'entraîneur dont le coût estimé est de 500€.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. Informations et questions diverses :**

- Suite au versement des subventions attribuées pour les travaux de voirie, Monsieur le Maire informe du remboursement intégral de la ligne de trésorerie de 100 000€, ouverte en novembre 2024.
- Le dossier d'assurance concernant l'accident du carrefour situé en face du cimetière (2023) étant enfin soldé et le devis de l'entreprise Roger Martin étant réactualisé, les travaux de réparation débuteront courant février 2026.
- Pour répondre à la réglementation en vigueur, satisfaisant à l'obligation de bonne conservation des documents d'archives publiques, qui incombe à toute collectivité ; le Maire présente un devis estimatif dressé par le centre de gestion, dont la période d'intervention ne pourra être programmée avant l'été 2026.
- La cérémonie des vœux initialement prévue le 9 janvier 2026 est reportée au vendredi 16 janvier 2026 à 18h00.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN